

PAGE 1

◆ **Techniques de communication : Deux sessions de formation pour renforcer les capacités des employeurs.**

PAGE 2

◆ **Vers la création d'une bourse de sous-traitance au Burkina**

◆ **MTSS : Trouver des réponses concertées, aux recommandations du rapport 2008 de la Commission d'Experts sur l'Application des Conventions et Recommandations de l'OIT**

PAGE 3

◆ **Vers une synergie d'action pour la mise en place des services sociaux dans les entreprises.**

◆ **Journée de la jeunesse et de l'emploi : susciter des opportunités de création d'emploi pour la région des Hauts-Bassins.**

PAGE 4

◆ **Lancement des activités du Projet d'appui à la promotion des modes alternatifs de règlement des litiges**

◆ **Marché public : Une formation pour une meilleure maîtrise de la réglementation en vigueur**

PAGE 5

◆ **Formation des utilisateurs de statistique : Pour une meilleure lecture des tableaux et graphiques**

◆ **Projet d'Appui à l'Emploi et à la Formation Professionnelle : 1^{ère} session du Comité de pilotage**

Techniques de communication : Deux sessions de formation pour renforcer les capacités des employeurs



Le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) a organisé du 31 août au 3 septembre 2010 en collaboration avec le Dutch Employers Cooperation Programme (DECP), un atelier de formation sur les techniques de communication.

L'atelier qui s'est tenu dans la salle de réunion du CNPB a réuni en deux (02) sessions distinctes, une quarantaine de participants venus d'organisations professionnelles membres du Patronat et d'entreprises avec pour objectif de renforcer leurs capacités en matière de techniques efficaces de communication.

Comme l'a souligné M. Birahima NACOUUMA, 1er Vice Président du CNPB à l'ouverture, la communication joue un rôle important dans toutes les relations qu'elles soient humaines ou commerciales. Aussi a-t-il exhorté les participants à tirer le meilleur profit de la formation afin d'être à mesure d'évaluer, de mettre en œuvre et

d'évaluer des plans de communication au sein de leurs structures respectives.

Au cours de cette formation, l'accent a été

mis sur les principes psychologiques de la communication, l'importance de l'image, la communication avec les médias, le plan de communication, la communication de crise...

A travers des présentations et des exercices pratiques, les

participants ont partagé avec les formateurs des règles et techniques innovantes que les participants, pour donner plus d'efficacité à leurs communications écrites.

Le partenariat DECP - CNPB qui fait suite à la Mission exploratoire que le programme de Coopération des Employeurs néerlandais a menée au Burkina en février 2010, permettra au CNPB de bénéficier de l'expertise et de l'expérience des employeurs néerlandais et de pouvoir ainsi jouer pleinement son rôle.

Dans ce sens, L'Ambassadeur Ad-



joint du Royaume des Pays -Bas, M. Jaap J a n SPEELMAN qui était présent à l'ouverture a rassuré le Patronat de la poursuite de cette coopération afin d'aider le CNPB à relever les défis auxquels sont confrontés ses membres.

deux formateurs Messieurs Erik Van Vooren et Ronald Driessen, venus de la Belgique ont su retenir l'attention des participants sur la nécessité pour toute organisation de disposer d'un plan de communication, d'entretenir de bonnes relations avec les médias et l'importance de la mise en page des supports de commu-

Au sortir de chacune des sessions, les participants fort satisfaits des enseignements reçus ont salué à sa juste valeur, l'organisation de cette formation et encouragé le Patronat à poursuivre ses efforts dans le sens du renforcement des capacités de ses membres.

Vers la création d'une bourse de sous-traitance au Burkina



Une Mission conjointe de la Bourse de Sous-traitance et de Partenariat (BSTP) de la Côte-d'Ivoire et du Sénégal était présente au Burkina du 13 au 22 septembre pour mener une étude de faisabilité en vue de la mise en place d'une bourse nationale de sous-traitance au Burkina Faso.

La mission a rencontré les acteurs du secteur privé lors d'une réunion d'information sur le projet. C'était le 22 septembre 2010 à la salle de conférence de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF), rencontre au cours de laquelle le secteur privé a été sensibilisé sur le rôle et l'importance d'une BSTP.

La sous-traitance est l'activité qui consiste à déléguer une partie de la production de biens ou de services à une autre personne physique ou morale.

Dans leur activité de production, les entreprises ont de plus en plus tendance à confier certaines tâches à d'autres entreprises, soit pour gagner en temps ou parce que simplement « faire faire » revient moins cher que « faire soi-même ».

Le secteur de la sous-traitance est en plein essor dans le monde. Une bourse de sous-traitance et de Partenariat a pour principal rôle de rapprocher les offres et les demandes de sous-traitance et de partenariat.

Pour ce faire, la bourse recense de manière permanente les moyens techniques et humains des entreprises sous-traitantes. Elle rencontre par la suite les grandes entreprises pour présenter les sous-traitants recensés et voir avec elles les travaux qu'elles souhaitent sous-traiter en fonction de leurs programmes d'investissement. Après cette phase, la bourse reçoit les demandes et les offres et procède à la mise en relation.

Au cours de cette mission, les experts ont visité des unités industrielles et minières du Burkina et ont constaté que le potentiel de sous-traitance

existe. La plupart des unités visitées sous-traitent avec des entreprises européennes alors que sur place, il y a des PME compétentes qui peuvent assurer les services demandés à des coûts et délais plus raisonnables.

A terme, tous les pays de l'Afrique de l'Ouest devraient disposer de bourse nationale de sous-traitance. Il s'agira par la suite de mettre en réseau ces bourses afin d'avoir une base de données communes permettant de mettre en relation les entreprises de la sous-région.

Que ce soit en Côte-d'Ivoire ou au Sénégal, les BSTP sont organisées sous la forme associative avec un conseil d'administration où siège l'Etat et le secteur privé.

Les experts conduisant l'étude de faisabilité ont de par leur expérience, souhaité que la future bourse burkinabè soit intégrée à une structure déjà existante et c'est la Maison de l'Entreprise qui est déjà pressentie pour l'abriter.

Quoi qu'il en soit, cette bourse devra être en mesure de mobiliser d'autres ressources propres que les cotisations, parfois difficiles à recouvrer.

MTSS : Trouver des réponses concertées, aux recommandations du rapport 2008 de la Commission d'Experts sur l'Application des Conventions et Recommandations de l'OIT

Les 09 et 10 août 2010, le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) a participé à une rencontre de travail relative aux réponses à apporter par le gouvernement burkinabè dans le cadre des demandes directes et observations formulées par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT (CEACR).

Depuis 1926 en effet, cette Commission joue un véritable rôle de contrôle de l'application des Normes Internationales du Travail à travers les observations et interpellations faites dans les rapports adressés chaque année aux différents Gouvernements des pays membres de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Au regard de l'importance du sujet et du caractère transversal des questions liées au monde du travail, les premiers responsables du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MTSS) ont voulu innover à travers la présente session de travail en réunissant les cadres de plusieurs départements ministériels, les responsables de projets et programmes du BIT et les partenaires sociaux afin d'élargir le champ des réflexions, conformément à l'esprit de la convention 144 de l'OIT sur les consultations tripartites

relatives aux normes internationales du travail.

Pour l'année 2008, le rapport de la Commission d'Experts sur le Burkina portait sur onze conventions ratifiées, deux conventions non ratifiées et deux recommandations et concernait essentiellement le caractère obligatoire du Service National de Développement (SND), la faiblesse des sanctions pénales contre les auteurs de pires formes de travail des enfants, la formation et les conditions de travail des inspecteurs du travail, l'âge minimum d'accès à l'emploi, la réadaptation professionnelle, l'emploi des personnes handicapées et la mise en place des services de santé au travail.

Les échanges qui ont suivi l'exposé sur les différentes conventions et les observations de la CEACR ont été l'occasion d'un riche partage d'informations sur les avancées réalisées par chaque département et de ce fait ont permis aux participants d'harmoniser leur niveau de compréhension ou du moins d'avoir une vision d'ensemble des contours de chaque préoccupation.

A titre illustratif, le caractère obligatoire du SND a certes été reconnu notamment pour l'administration publique mais son importance a été fortement réaffirmée au regard de son



impact significatif sur le développement socio-économique de notre pays.

D'importantes contributions ont été faites par les participants confortant le MTSS dans sa démarche participative qui aura permis de renforcer la collaboration entre les différents départements ministériels et d'apporter des réponses pertinentes à l'organe de contrôle de l'OIT.

Dans ce sens, les deux représentants du Patronat burkinabè présents à cette rencontre n'ont pas manqué de remercier les premiers responsables dudit ministère pour cette vision qui consolide du même coup la tradition du dialogue social entre les partenaires sociaux et le rôle de la concertation dans la définition de meilleures perspectives pour le monde du travail dans notre pays.

Vers une synergie d'action pour la mise en place des services sociaux dans les entreprises.



Le mardi 03 aout 2010, le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) a reçu la visite d'une délégation constituée de cadres des Ministères en charge de l'action sociale et de la sécurité sociale conduite par Madame Ursule KABORE, Directrice des Services Sociaux Spécialisés du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale.

Cette démarche était guidée par la volonté d'envisager avec le Patronat, eu

égard au rôle central qu'il joue dans le secteur privé, les meilleures perspectives pour la mise en place effective des services sociaux au sein des entreprises privées.

En effet, depuis la création en 2007 de la Direction des Services Sociaux Spécialisés au sein du Ministère en charge de l'action sociale et à la faveur de l'adoption en 2008 du nouveau code du travail qui prévoit en son article 272, l'institution d'un service social dans les établissements ou entreprises occupant plus de 200 travailleurs, les deux ministères se sont engagés à prendre les dispositions nécessaires pour veiller à la mise en œuvre effective de cette prescription légale.

Le service social devra se matérialiser par un ensemble de dispositions prises de manière progressive par l'employeur afin de créer les conditions d'une meilleure prise en charge de certaines préoccupations des travailleurs et de leurs familles. Le service social permettra une prise en charge diligente et discrète des travailleurs, une amélioration de leur rentabilité et une meilleure prévention des conflits sociaux.

Monsieur NACOULMA a salué l'initiative à

sa juste valeur et traduit sa reconnaissance à la délégation pour l'intérêt accordé à la contribution du Patronat à travers leur démarche avant d'exprimer le soutien et l'entière disponibilité du CNPB à œuvrer aux cotés du Ministère en charge de l'action sociale et de la sécurité sociale pour la mise en place effective des services sociaux des entreprises.

Toutefois, au regard du contexte national et des difficultés que rencontrent les entreprises, il a relevé le délicat problème du coût financier que ce service engendrera, celui de la disponibilité d'agents qualifiés, les risques futurs de confusion entre services sociaux d'entreprise et services de sécurité et santé au travail, le risque de divulgation du secret médical et l'exclusion de la grande masse des travailleurs du secteur informel.

Les responsables ministériels quant à eux ont partagé la plupart de ces préoccupations à propos desquelles ils ont apporté des éclairages, mais ils ont surtout noté avec intérêt la recommandation du Patronat sur la poursuite de la sensibilisation et la nécessité d'un appui et d'un accompagnement effectif de l'Etat.

Journée de la jeunesse et de l'emploi : susciter des opportunités de création d'emploi pour la région des Hauts-Bassins.

Le Conseil National du Patronat Burkinabé a été invité à la journée régionale de la jeunesse et l'emploi des Hauts-Bassins qui s'est tenue le 17 septembre 2010 dans la ville de Sya.

Cette manifestation placée sous la présidence du Ministre de la Jeunesse et de l'Emploi, le Professeur Justin KOUTABA, a enregistré la participation des autorités administratives, municipales, politiques, religieuses et coutumières, de plusieurs centaines de jeunes venus des diverses localités de la région.

Après Kaya, Ouagadougou, Tenkodogo et Dédougou, l'organisation de cette journée régionale de l'emploi répondait une

fois de plus au souci des premiers responsables du département en charge de l'emploi de sensibiliser les collectivités territoriales sur la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques régionales de l'emploi, afin de susciter des opportunités de création d'emploi en faveur des jeunes au plan régional.

Nul doute que la question de l'emploi des jeunes est au cœur des priorités du gouvernement qui veut désormais voir dans cette frange importante de la population non pas un handicap mais plutôt un levier incontournable du développement.

Pour les jeunes de cette région à fortes potentialités, l'espoir est plus que jamais permis en terme d'opportunités d'emplois et de réduction du chômage et c'est ce que le Ministre de la jeunesse et de l'emploi a réaffirmé à l'ouverture des travaux pour assurer les jeunes du soutien et de l'accompagnement de l'ensemble du gouvernement.

Déjà, « plus de quatre milliards de nos francs ont été injectés dans la formation



de 28 184 jeunes ». Fort de ce constat, le Pr KOUTABA les a invités à mettre la Journée à profit pour saisir toutes les opportunités d'emploi et de financement que leur offre le Gouvernement.

« plus de quatre milliards de FCFA ont été injectés dans la formation des jeunes »

La rencontre a été un véritable cadre de concertation entre les premiers responsables du ministère et les jeunes. Une initiative que salue le Conseil National du Patronat Burkinabé qui encourage le Gouvernement à poursuivre davantage ses efforts dans le sens de la décentralisation des structures d'appui aux jeunes et d'une plus grande implication des collectivités territoriales pour que le développement local devienne véritablement une réalité.





Lancement des activités du Projet d'appui à la promotion des modes alternatifs de règlement des litiges

Le lundi 20 septembre 2010, l'Hôtel Pacific a été le cadre du lancement des activités du Projet d'appui à la promotion des modes alternatifs de règlement des litiges. Organisé par le Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMC-O) en collaboration avec International Finance Corporation-Burkina (IFC), cette activité qui devait être suivie d'un atelier de formation des médiateurs agréés auprès du CAMC-O était placée sous le co- patronage du Ministre de la Justice, Garde des sceaux, Monsieur ZAKALIA KOTE, et du Ministre du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat, Monsieur Léonce KONE.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence du Vice-Président de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec, Monsieur Thierry BERIAULT, de la Représentante résidente d'IFC, Madame

Mary Jean MOYO, du Représentant du Président du Conseil d'Administration du CAMC-O, Me Martin OUEDRAOGO, ainsi que de nom-



breux responsables d'entreprises et de structures d'appui au secteur privé.

Les différents intervenants ont tour à tour exprimé leur satisfaction quant à l'action significative menée par le CAMC-O depuis sa création en janvier 2005, dans la résolution pacifique des litiges et salué à sa juste valeur l'heureux partenariat entre IFC et le Gouvernement Burkinabé

dont la concrétisation se traduit par le lancement des activités de ce projet qui permettra de promouvoir davantage les modes alternatifs de règlement des litiges dans notre pays.

Dans ce sens, le Ministre de la Justice n'a pas manqué de souligner les efforts engagés par le Gouvernement dans le cadre de la réforme visant à améliorer et sécuriser l'environnement juridique et judiciaire du Burkina Faso. Inscrivant la mise en place du CAMC-O dans cette dynamique, il a relevé les avantages du recours aux modes amiables de résolution des conflits pour les milieux d'affaires en terme d'économie de temps, d'argent et d'énergie, dans le traitement de leur contentieux par des tiers neutres, impartiaux, discrets et indépendants et tout cela à un coût maîtrisé.

Il convient de retenir que cette opération de charme a séduit plus d'un et il ne fait pas de doute que les opérateurs économiques s'orienteront davantage vers le CAMC-O qui aura montré après six ans d'existence qu'il a de l'expérience à revendre en matière de règlement amiable des litiges dans toute la sous-région.

Marché public : Une formation pour une meilleure maitrise de la réglementation en vigueur

Du 17 au 21 août 2010, s'est tenue dans la salle de réunion du Conseil Régional du Centre, une session de formation des acteurs du secteur privé sur le Code des marchés publics et les délégations de service public adopté en 2008.

Cette session qui fait suite aux insuffisances relevées dans le cadre de la Revue analytique des marchés publics avait pour objectif majeur d'outiller les acteurs du secteur privé sur la nouvelle réglementation relative aux marchés publics et aux délégations de service en vue de leur faire profiter pleinement des nombreuses opportunités qui leur sont offertes.

la codification des marchés publics au Burkina Faso a été largement inspirée des standards tant internationaux que sous-régionaux, en témoigne la récente harmonisation avec les deux directives n°04 et 05 du 09 décembre 2005 de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), relatives aux procédures de passation, au contrôle et à la régulation des marchés publics.

Sa mise en œuvre est assurée par trois (03) organes : un organe de régulation (l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)), un organe de contrôle (la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP)) et un organe d'exécution.

la réglementation obéit à quatre (4) principes fondamentaux qui sont :

- ◆ l'égalité de traitement des candidats et la reconnaissance mutuelle,
- ◆ l'économie et efficacité du processus,
- ◆ le libre accès à la commande publique,
- ◆ la transparence dans les procédures.

Les principales innovations contenues dans la réglementation ont été guidées par les exigences des institutions de Brettons Wood qui demandent la suppression de toute préférence nationale. Ainsi, à titre illustratif, le surplus des pièces demandées aux étrangers est désormais étendu aux nationaux et le régime fiscal des exonérations est par principe celui de droit commun même pour les marchés cofinancés ou sous financement extérieur.

Aussi, en matière de règlement des litiges nés au moment de la passation des marchés ou à la phase d'exécution, la grande innovation est que la compétence est partagée désormais entre le Comité de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP et le tribunal administratif. Toutefois, les parties peuvent décider de recourir, en cas de difficultés aux modes alternatifs de règlement des litiges en introduisant une clause d'arbitrage dans leur contrat.

Les participants ont relevé des difficultés notables liées à l'absence de transparence dans la passation des marchés, aux pièces administratives requises, au critère de l'expérience qui pénalise les jeunes entreprises, aux lenteurs dans le règlement des factures et la

réception provisoire des travaux, aux divergences d'interprétation des règles fiscales applicables aux marchés publics, aux lacunes portant sur l'appréciation des dossiers de soumission.



Dans une perspective d'amélioration, et appuyé en cela par le CNPB qui participait à ladite session, ils ont fait un plaidoyer auprès de l'ARMP à travers de nombreuses recommandations dont les principales sont :

- ◆ Mener des séances de travail avec la Direction Générale des Impôts pour unifier l'interprétation des règles fiscales régissant les marchés publics ;
- ◆ Elaborer de nouvelles dispositions permettant d'assainir des relations très souvent conflictuelles entre les entreprises et le maître d'ouvrage ;
- ◆ Prévoir des dispositions permettant d'encadrer la production des procès verbal de réception provisoire.



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÈ (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél. : (+226) 50 33 03 09
Fax : (+226) 50 33 03 08
Courriel: cnpb@fasonet.bf

Visitez notre site web
www.patronat.bf

L'union fait la force

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat burkinabè

Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA
Wenceslas BANCE

Conception et Mise en page

Wenceslas BANCE

Publication

Conseil National du Patronat Burkinabè

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/P.F

ISSN 0796 - 8981



Formation des utilisateurs de statistique : Pour une meilleure lecture des tableaux et graphiques



l'utilisation de tableaux parfois illustrés de graphiques. Mais tableaux et graphiques ne sont compris par tous.

Ce module avait pour objectif d'apprendre aux utilisateurs à lire et comprendre les tableaux et les graphiques et aussi d'apprendre à rédiger des commentaires justes, grâce à ces données.

L'utilisation de statistique dans un document renforce sa crédibilité. L'utilisateur doit parfois faire un arbitrage entre présenter un tableau ou présenter un graphique. Ce choix doit d'abord répondre au souci premier de donner plus de clarté dans l'esprit du lecteur.

Le choix de la représentation graphique vise à faire apparaître des liens entre des variables qui ne peuvent se voir à la lecture du tableau. Elle doit être utilisée pour focaliser le lecteur sur des points précis et non pas reprendre le tableau de données.

Il faut saluer l'initiative de l'INSD qui, à travers ces formations, intéresse davantage le public à l'information statistique. La formation a permis aux participants d'apprendre des règles de base pour établir des graphiques et des cartes à partir de données statistiques.

Le CNPB a participé à un atelier de formation des utilisateurs de statistique organisé par le Secrétariat Permanent du Conseil National de la Statistique (SP/CNS) qui s'est tenu les 16 et 17 septembre 2010 à la salle de réunion de l'Institut de Formation en Travail Social (IFTS).

C'est face au constat que les données statistiques sont sous-utilisées par les utilisateurs potentiels que le SP/CNS en collaboration avec l'Institut National de la Statistique a élaboré un vaste programme de formation des utilisateurs de produits statistiques.

La première phase de ce programme comporte 48 sessions de formation basées sur 9 domaines retenus comme prioritaires, dont cette session qui a porté sur la présentation de l'information statistique.

En effet, un des moyens les plus utilisés pour présenter les données statistiques est

Projet d'Appui à l'Emploi et à la Formation Professionnelle: 1ère session du Comité de pilotage

La 1ère session ordinaire du Comité de pilotage du Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (PAPEFP) au titre de l'année 2010 s'est tenue le vendredi 06 août 2010 à 9h dans la salle de réunion du Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi (MJE).

L'ordre du jour portait notamment sur l'adoption du dernier rapport du comité, l'examen de l'état de mise en œuvre des recommandations de la dernière session du comité et l'examen de l'état de mise en œuvre du plan de travail 2010.

En rappel, l'objectif global de ce projet financé par le PNUD est d'appuyer les efforts du Gouvernement dans le sens de la consolidation des acquis et de la création d'un environnement favorable à la promotion du travail décent et la réduction de la pauvreté.

Il se définit en deux grandes composantes que sont l'appui au renforcement des capacités de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en vue de l'amélioration de l'information sur le marché du travail et l'appui à la Direction Générale des Stratégies et programmes d'Emploi pour le pilotage de la Politique

Nationale de l'Emploi et de son plan d'action opérationnel.

Au titre de ces deux composantes, le Coordonnateur du projet M. Lassané OUE-DRAOGO a fait une présentation des différentes activités projetées dans le plan d'action 2010, dressé l'état d'exécution des recommandations et des réalisations comptant pour les deux premiers trimestres avant d'aborder les difficultés et les contraintes rencontrées.

Cette présentation a surtout donné lieu à des amendements de formes, des préoccupations concernant l'impact réel de certaines activités ainsi que de nombreuses suggestions pour une plus grande efficacité dans la mise en œuvre du projet.

A toutes ces préoccupations, le coordonnateur a apporté des éclaircissements et traduit toute la disponibilité et l'engagement de son équipe à fournir davantage des efforts en vue de l'atteinte des objectifs fixés.

C'est d'ailleurs unanimement que les membres du Comité ont félicité l'équipe de pilotage pour ses nombreux efforts et les résultats atteints en dépit des difficultés rencontrées.